

AVIS D'AUDIENCE

Conformément à la *Loi sur l'aménagement du territoire* de l'Ontario

Demande d'autorisation

Groupe 2
Mardi 3 juin 2025
13 h

**Place-Ben-Franklin, salle Chamber, 101, promenade Centrepointe
et par vidéoconférence**

Les propriétaires des biens-fonds situés dans un rayon de 60 mètres de l'adresse ci-dessous reçoivent le présent avis afin de formuler des observations sur la ou les demandes et de participer à l'audience s'ils le souhaitent.

L'audience peut aussi être visionnée sur la page [YouTube](#) du Comité de dérogation.

Les participants peuvent bénéficier de l'interprétation simultanée dans les deux langues officielles, de formats accessibles et d'aides à la communication pour toute question de l'ordre du jour en s'adressant au Comité de dérogation au moins 72 heures à l'avance.

Dossier : D08-01-25/B-00067
Demande : Autorisation en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*
Requérante : Minto Communities Inc.
Adresse de la propriété : 370, promenade Huntmar
Quartier : 4 - Kanata Nord
Description officielle : Partie de l'îlot 1, plan enregistré 4M-1563
Zonage : MC H(45)
Règlement de zonage : n° 2008-250

PROPOSITION DE LA REQUÉRANTE ET OBJET DE LA DEMANDE :

La requérante souhaite morceler la propriété pour créer un nouveau lot destiné à l'aménagement futur d'un centre de ventes commerciales.

Lors de l'audience prévue le 6 mai 2025, le Comité a ajourné la demande pour donner le temps à la requérante de modifier sa proposition et de demander l'octroi d'une servitude.

AUTORISATION REQUISE :

La requérante sollicite l'autorisation du Comité en vue d'un morcellement du lot, d'une entente portant sur l'utilisation commune et l'entretien commun, d'une hypothèque/mainlevée partielle d'hypothèque et d'une concession de servitude. La propriété est représentée par la partie 1 sur le plan 4R préliminaire. Les parcelles distinctes sont décrites ci-après :

Le terrain disjoint, illustré sur un croquis, aura une façade de 72 mètres sur la promenade Huntmar, de 170 mètres sur la promenade Campeau et de 170 mètres sur le chemin Country Glen, une profondeur de lot irrégulière et une superficie de 3,43 hectares. Son adresse municipale est le 370, promenade Huntmar.

Le terrain conservé est représenté par la partie 1 sur un plan d'arpentage déposé avec la demande. Il aura une façade de 108,26 mètres sur la promenade Campeau et de 2,67 mètres sur la promenade Huntmar, une profondeur irrégulière et une superficie de 4 623,46 mètres carrés. Le centre de ventes commerciales proposé sera situé au 8465, promenade Campeau.

Il est proposé d'établir une servitude générale sur le terrain disjoint au bénéfice du terrain conservé aux fins de drainage d'urgence.

La demande indique que la propriété est assujettie aux servitudes décrites dans les documents OC1811232, OC1973345 et OC1973345.

La propriété fait l'objet d'une demande de réglementation du plan d'implantation (D07-12-24-0148).

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA DEMANDE

Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, communiquez avec le Comité de dérogation via l'adresse, le courriel, le site Web ou le code QR ci-dessous.

Visitez le site **Ottawa.ca/Comité de dérogation** et suivez le lien **Prochaines audiences** pour consulter l'ordre du jour du Comité et les documents relatifs aux demandes, y compris **les lettres d'accompagnement des propositions, les plans, l'information sur les arbres, les avis d'audience, les cartes de diffusion et les rapports d'urbanisme de la Ville**. Les décisions écrites sont également publiées une fois rendues et traduites.

Si vous ne participez pas à l'audience, vous ne recevrez pas d'autre avis à ce sujet.

Si vous souhaitez recevoir un avis de la décision prise à l'issue de l'audience et de tout appel ultérieur interjeté devant le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire, faites-en la demande par écrit au Comité.

COMMENT PARTICIPER

Présentez vos observations écrites ou orales avant l'audience : Veuillez faire parvenir vos observations par courriel à cded@ottawa.ca au moins 24 heures avant l'audience afin de vous assurer que les membres des groupes chargés du rendu des décisions les ont bien reçues. Vous

pouvez également téléphoner au coordonnateur ou à la coordonnatrice au numéro 613-580-2436 pour demander que vos observations soient transcrites.

Inscrivez-vous au moins 24 heures à l'avance en communiquant avec le coordonnateur ou la coordonnatrice du Comité au numéro 613-580-2436 ou à l'adresse à cded@ottawa.ca. Vous recevrez des détails sur la façon de participer par vidéoconférence. Si vous souhaitez faire une présentation visuelle, le coordonnateur ou la coordonnatrice sera en mesure de vous fournir des détails sur la façon de procéder. Les présentations sont limitées à cinq minutes et toute exception est laissée à la discrétion du président ou de la présidente.

Les audiences sont régies par les *Règles de pratique et de procédure* du Comité de dérogation et sont accessibles en ligne.

TOUS LES RENSEIGNEMENTS PRÉSENTÉS DEVIENNENT PUBLICS

Sachez que, conformément à la *Loi sur l'aménagement du territoire*, à la *Loi sur les municipalités* et à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, les observations écrites adressées au Comité de dérogation sont considérées comme des renseignements publics et peuvent être communiquées à toute personne intéressée. Les renseignements que vous choisissez de divulguer dans votre correspondance, notamment vos renseignements personnels, seront versés au dossier public et communiqués aux membres du Comité, aux requérants ou à l'agent, l'agente, ainsi qu'à toute autre personne intéressée et pourront éventuellement être affichés en ligne et faire l'objet d'une recherche sur Internet.

COMITÉ DE DÉROGATION

Le Comité de dérogation est le tribunal quasi judiciaire de la Ville d'Ottawa créé en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire* de l'Ontario. Chaque année, il tient des audiences sur des centaines de demandes en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, conformément à la *Loi sur l'exercice des compétences légales* de l'Ontario, y compris des demandes d'autorisation de morcellement de terrain et de dérogation mineure aux exigences en matière de zonage.

FAIT : le 16 mai 2025



This document is also available in English.

Committee of Adjustment
City of Ottawa
101 Centrepointe Drive
Ottawa ON K2G 5K7
Ottawa.ca/CommitteeofAdjustment
cofa@ottawa.ca
613-580-2436



Comité de dérogation
Ville d'Ottawa
101, promenade Centrepointe
Ottawa ON K2G 5K7
Ottawa.ca/Comitedederogation
cded@ottawa.ca
613-580-2436

